



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-194

Budget Régie à autonomie financière Energies Renouvelables
- Compte Administratif -
Année 2022

Président :

Monsieur Dominique SIX

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET--MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noémie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE

Direction des Finances

**Budget Régie à autonomie financière Energies
Renouvelables - Compte Administratif -
Année 2022**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu l'avis du Conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables en date du 22 juin 2023.

Le Conseil municipal délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressés par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire, en ce qui concerne le budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables :

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice concerné.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les comptes administratifs 2022 du budget de la régie à autonomie financière Energies Renouvelables, dont les résultats sont présentés en annexe ;

- conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Dominique SIX a été désigné à la majorité des voix pour présider la séance lors de l'approbation du Compte administratif. Monsieur le Maire a quitté la salle lors du vote.

Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

**LE CONSEIL
ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	6
Non participé :	1
Excusé :	0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE

Dominique SIX



Régie à autonomie financière
Energies renouvelables

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Rapport de présentation

Conseil Municipal du 26 juin 2023

INTRODUCTION

Le 14 décembre 2021, le Conseil municipal a adopté le budget primitif 2022 de la régie à autonomie financière « Energies renouvelables », conformément aux orientations budgétaires présentées lors de la session précédente. En juin 2022, le Conseil municipal a ajusté les crédits ouverts lors de l'adoption du budget primitif, au regard de l'exécution budgétaire. Le compte administratif, dont l'analyse est proposée par ce présent rapport, vient clore l'année budgétaire 2022.

Le présent rapport couvre le seul budget relevant d'une régie disposant de l'autonomie financière. Il retrace les activités relatives à l'installation de panneaux photovoltaïques sur différents bâtiments de la Ville de Niort, à la mise en production et à la vente d'électricité correspondante.

S'agissant d'une régie à autonomie financière, la gestion doit permettre son autosuffisance. Elle dispose d'un compte de trésorerie distinct. Néanmoins, un système d'avance remboursable avec le budget principal permet de ne pas avoir recours à l'emprunt dans le cadre de projets de nouvelles installations. Pour mémoire, depuis la création de la régie, plusieurs avances remboursables ont été accordées pour un montant global de 242,9 K€. Elles sont toutes soldées depuis fin 2020.

Le compte administratif est d'abord le **bilan financier** de l'année 2022 : il retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la Ville sur une année. Il se présente formellement de la même manière que le budget pour permettre des comparaisons et permettre ainsi de contrôler la gestion de la commune, ainsi que de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif sont bien celles réalisées. Il est soumis pour approbation au Conseil municipal. Le compte administratif dégage ensuite **un résultat** : le compte administratif présente les résultats comptables de l'exercice. Généralement, il s'agit d'un résultat excédentaire en section de fonctionnement et d'un besoin de financement pour la section d'investissement. Une fois le compte administratif voté, le conseil municipal vote une délibération d'affectation des résultats et les résultats sont intégrés au budget supplémentaire. Le compte administratif, enfin, doit **être en concordance avec le compte de gestion** : le comptable public, chargé d'encaisser les recettes et de payer les dépenses ordonnancées par le maire, élabore le compte de gestion qui doit exactement concorder avec le compte administratif. Il est également soumis au vote du conseil municipal qui doit constater cette concordance.

Le compte de gestion et le compte administratif ont été soumis pour avis au conseil d'exploitation de la régie le 22 juin 2023.

1. Un résultat net cumulé en augmentation

L'exercice 2022 se solde par un excédent d'exploitation de 12,4 K€ et un déficit d'investissement de 8.4 K€ pour un résultat net cumulé de 41.6 K€ :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	38 548,10 €	Recettes	24 311,33 €
Dépenses	26 126,47 €	Dépenses	32 729,76 €
Résultat de l'exercice	12 421,63 €	Résultat de l'exercice	-8 418,43 €
Résultat antérieur	20 383,22 €	Résultat antérieur	44 708,82 €
Résultat cumulé	32 804,85 €	Résultat cumulé	36 290,39 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-27 450,61 €
		Résultat net de l'investissement	8 839,78 €
Résultat net cumulé		41 644,63 €	

Pour mémoire, les résultats 2021 étaient les suivants :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	40 013,79 €	Recettes	44 297,85 €
Dépenses	28 712,58 €	Dépenses	4 382,68 €
Résultat de l'exercice	11 301,21 €	Résultat de l'exercice	39 915,17 €
Résultat antérieur	9 082,01 €	Résultat antérieur	4 793,65 €
Résultat cumulé	20 383,22 €	Résultat cumulé	44 708,82 €
		Restes à réaliser nets (Reports)	-24 780,18 €
		Résultat net de l'investissement	19 928,64 €
Résultat net cumulé		40 311,86 €	

2. Un résultat d'exploitation en hausse et un résultat d'investissement en baisse

L'analyse du compte administratif 2022 permet de faire ressortir un niveau d'autofinancement un peu plus élevé que l'an dernier du fait de l'effet conjugué de la baisse des recettes d'exploitation et de la diminution des dépenses d'exploitation.

L'installation de nouveaux panneaux sur l'école G. Sand pèse sur les dépenses d'investissement (aucune en 2021) alors qu'en contrepartie aucune recette d'investissement n'a été perçue en 2022. Ce projet a contribué à la qualité de la réhabilitation thermique de cette école.

En K€		CA 2021	VOTE 2022	CA 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (en k€)	Ecart CA 2022 / CA 2021 (en %)	Ecart CA 2022 / VOTE 2022 (en k€)	Ecart CA 2022 / VOTE 2022 (en %)
A°	Recettes réelles d'exploitation (RRF)	35,63	35,00	34,17	-1,47	-4,1%	-0,83	-2,4%
B°	Dépenses réelles d'exploitation (DRF)	4,40	5,38	1,82	-2,59	-58,8%	-3,57	-66,3%
C = A - B	Résultat d'exploitation (RRF-DRF)	31,23	29,62	32,35	1,12	3,6%	2,73	9,2%
D	Travaux en régie (immobilisation)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
E = C + D	CAF Brute	31,23	29,62	32,35	1,12	3,6%	2,73	9,2%
F	Amortissement d'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
G = E - F	Autofinancement net	31,23	29,62	32,35	1,12	3,6%	2,73	9,2%
H	Cession d'immobilisation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0%	0,00	0,0%
J*	Résultat d'exploitation reporté	0,00	20,38	0,00				
K = G + H + J	Financement disponible pour l'investissement	31,23	50,00	32,35	1,12	3,6%	-17,65	-35,3%
L	Dépenses réelles d'investissement (DRI)	0,00	114,71	28,35	28,35	0,0%	-86,36	-75,3%
M	Recettes réelles d'investissement (RRI)	19,99	64,71	0,00	-19,99	-100,0%	-64,71	-100,0%
N = m-l	Résultat d'investissement (RRI-DRI)	19,99	-50,00	-28,35	-48,33	-241,8%	21,65	-43,3%
I	Financement disponible pour l'investissement	31,23	50,00	32,35	1,12	3,6%	-17,65	-35,3%
O = N - I**	Volume d'emprunt		0,00		0,00	0,0%	0,00	0,0%

° hors résultat antérieur reporté

* ajout des résultats antérieurs pour le voté uniquement

** Réel en CA / Calculé uniquement pour le voté

a. Un résultat d'exploitation en légère hausse

i. Des recettes d'exploitation (34,2 k€) en baisse

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (val)	% CA 2022 / Voté 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (%)
RECETTES	35,6	35,0	34,2	-1,5	97,62%	-4,11%
Produits des services, du domaine et des ventes diverses	35,6	35,0	34,2	-1,5	97,62%	-4,11%

Ces recettes d'exploitation sont constituées par les produits issus de la vente de l'électricité produite par les panneaux installés sur les groupes scolaires Jean Zay, Louis Pasteur et Jean Jaurès, et sur la toiture du Centre Technique Municipal de la Chamoiserie.

La baisse de recettes s'explique par une baisse du nombre de kWh produits et vendus.

ii. Des dépenses d'exploitation (1,8 k€) en diminution

en milliers d'euros	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (val)	% CA 2022 / Voté 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (%)
DEPENSES	4,4	5,4	1,8	-2,6	33,72%	-58,76%
Charges à caractère général	3,2	3,4	0,1	-3,1	3,55%	-96,25%
Impôts sur les sociétés	1,2	2,0	1,7	0,5	84,75%	41,37%

Les dépenses d'exploitation en 2022 sont principalement constituées de l'impôt sur les bénéfices réalisés en 2021 et dans une moindre mesure des frais de maintenance et de la redevance d'accès au réseau qui a nettement diminué.

b. Un résultat d'investissement en baisse

i. Des dépenses d'investissement (28,3 k€) en hausse

en milliers d'euros	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (val)	% CA 2022 / Voté 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (%)
DEPENSES	0,0	114,7	28,3	28,3	24,71%	/
Opérations d'équipement	0,0	114,7	28,3	28,3	24,71%	/

De nouvelles dépenses d'investissement sont intervenues en 2022 correspondant principalement à l'installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire George SAND, contribuant à classer A ce bâtiment (et dans une moindre mesure de frais d'étude pour l'installation de panneaux sur les vestiaires de Pissardant).

Bien que l'électricité produite soit destinée à de l'autoconsommation, la revente obligatoire du surplus non consommé au réseau, notamment pendant les mois d'été, implique que la gestion budgétaire et comptable des recettes et dépenses se fasse de façon distincte du budget principal via ce budget annexe.

ii. L'absence de recettes d'investissement

	CA 2021	Voté 2022	CA 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (val)	% CA 2022 / Voté 2022	Ecart CA 2022 / CA 2021 (%)
RECETTES	20,0	20,0	0,0	-20,0	0,00%	-100,00%
Emprunts et dettes assimilées	0,0	20,0	0,0	0,0	0,00%	/

En 2022, aucune participation ni avance du budget principal n'a été perçue au titre de nouvelles installations. Contrairement à 2021, il n'a pas été nécessaire d'affecter l'excédent cumulé d'exploitation pour équilibrer la section d'investissement.